

Communiqué de presse
Lundi 2 juin 2025

Installation du comité de la filière piscicole de Nouvelle-Aquitaine

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Alain ROUSSET, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Maïalen BERTERRECHE, présidente de la Fédération française d'aquaculture (FFA) et piscicultrice dans les Pyrénées-Atlantiques, ainsi que Michel BERTHOMMIER, président du Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA) et pisciculteur sur le bassin d'Arcachon, en présence d'Émilie DUTOYA, conseillère régionale en charge de la pisciculture et de la conchyliculture, ont installé le mardi 27 mai 2025 à Bordeaux le Comité régional de la filière piscicole.

La Nouvelle-Aquitaine est la première région productrice française de truites et d'esturgeons élevés en eau douce. La filière régionale comprend également deux autres productions que sont l'élevage de poissons marins et d'étangs.

Sur un marché des produits aquatiques marqué par une concurrence forte liée aux importations intracommunautaires et hors de l'Union européenne, la filière piscicole œuvre avec dynamisme à la reconnaissance de la qualité et de la singularité de ses productions : lancement en 2024 au plan national de la marque Poisson d'Aquaculture Français ; obtention en février 2025 de l'Indication Géographique Protégée (IGP) Caviar d'Aquitaine. Le marché de la truite fumée, produit local, est par ailleurs porteur et a une part de plus en plus grande dans les habitudes de consommation des français.

La filière est néanmoins confrontée aujourd'hui à des enjeux divers susceptibles d'impacter son développement, voire le maintien de son volume de production : augmentation des températures et réduction des débits des cours d'eau à l'étiage, épisodes de crues plus récurrents et intenses en lien avec le dérèglement climatique ; accessibilité à de nouveaux sites d'implantation ou à la reprise de sites existants ; prédation aviaire ; pathologies des poissons. Dans le même temps, la filière poursuit ses efforts pour assurer la durabilité de ses activités, notamment par la maîtrise de l'impact des rejets des piscicultures sur les milieux aquatiques, ou encore la restauration de la libre circulation des poissons sauvages dans les cours d'eau.

Pour répondre à ces enjeux, conjugués à celui d'assurer la souveraineté alimentaire, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État et ses opérateurs que sont les Agences de l'eau Adour-Garonne et LoireBretagne, ainsi que l'Office Français de la Biodiversité, se mobilisent au côté de filière pour conjuguer leurs actions en appui au secteur.

Ainsi, à l'occasion de l'installation de ce comité régional dédié à la filière piscicole, des actions structurantes ont été identifiées, parmi lesquelles :

- Adopter à l'automne 2025 une feuille de route régionale coconstruite qui d'une part fixe des objectifs et un calendrier de développement économique pour la filière ; d'autre part, qui établit pour chacune des 150 piscicultures de Nouvelle-Aquitaine un diagnostic et un plan partagés en matière de maîtrise de l'impact des piscicultures d'eau douce sur les milieux aquatiques, croisée avec les enjeux de gestion sanitaire des cheptels gérés par le Groupement de Défense Sanitaire Aquacole (GDSA). Cette feuille de route régionale engagera ainsi la filière, la Région, L'État et ses opérateurs, elle sera appelée ensuite à être mise en œuvre de façon harmonisée par les préfets de département dans le cadre des demandes de renouvellement de leurs autorisations par les pisciculteurs.
- Établir d'ici fin 2025 une convention financière entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la filière, adossée à la feuille de route régionale précitée ;

- Conduire une analyse prospective des besoins de la filière en matière d'investissements productifs en vue de la révision par la Région de la maquette financière du FEAMPA sur la fin de la période de programmation en cours et pour la suivante à compter de 2028 ;
- Développer la promotion des poissons issus d'élevages néo-aquitains par les démarches existantes de labellisation de l'origine ;
- Identifier les secteurs du territoire régional, en particulier les bassins versants qui sont les plus impactés par le dérèglement climatique pour préciser les solutions techniques à y déployer ;
- Donner de la visibilité au métier de pisciculteur et aux parcours de formation dédiés afin de promouvoir l'attractivité de la filière et assurer l'articulation des offres de formation avec les nouvelles technologies et modes de production.

« Ce nouveau comité régional de la filière piscicole est au service de la promotion et de la reconnaissance de l'excellence des poissons d'élevage de Nouvelle-Aquitaine. Il a pour vocation d'assurer la durabilité de la filière dans ses différentes composantes, économique, environnementale et sociale. » Étienne GUYOT

« Les besoins d'investissement de la filière aquacole sont importants. Il est déjà temps de commencer à préparer la prochaine programmation des fonds européens et régionaux qui débutera en 2028. Nous engageons ensemble la réflexion pour établir le type de projets nécessaire à la transition et à la souveraineté alimentaire. » Alain ROUSSET



Comité de la filière piscicole de Nouvelle-Aquitaine

Contacts presse :

Préfecture de région : Sophie BILLA – pref-communication@gironde.gouv.fr – 05 56 90 60 18

Conseil régional : Rachid BELHADJ – presse@nouvelle-aquitaine.fr - 05 57 57 02 75